



Véhicule déjà vendu j'ai reçu 8 pv

Par **Webdev2022**, le **17/05/2022 à 16:38**

Bonjour, je me retrouve dans une impasse juridique. Voici mon histoire: Le 29 septembre 2021, j'ai loué à titre gracieux ma voiture PEUGEOT 206 cc à mon gardien d'immeuble. On a signé le contrat de location de voiture en 2 exemplaires. Le gardien avait comme objectif d'acheter cette voiture, cependant il pouvait me payer que en 2 fois. Je lui ai remis les clefs et tous les documents de la voiture. On avait un accord de faire le changement de propriétaire uniquement quand la totalité de somme sera réglé. Il a pris 3 mois pour me verser la totalité de prix de voiture convenu. Pendant tout ce temps la voiture a été entièrement en sa possession. On a procédé au changement de propriétaire rétroactivement, quand le monsieur m'a versé le reste de le somme convenu. J'ai fait le certificat de cession rétroactif daté le 30 septembre 2021. J'ai fait ça sur le site officiel ANTS via mon espace personnel. Aujourd'hui je me retrouve avec 8 PV fait par mon gardien: 01/10/2021 - pour stationnement 06/10/2021 - pour stationnement 07/10/2021 - pour stationnement 14/10/2021 - pour stationnement 29/10/2021 - pour stationnement gênant sur arrêt 30/10/2021 - pour excès de vitesse 19/11/2022 - pour stationnement sur trottoir 21/11/2021 - pour stationnement sur trottoir. En outre j'ai démenagé en janvier 2022, donc bien après de la vente de ma voiture, je n'avais plus d'accès à mon ancienne boîte aux lettres, car j'ai changé mon adresse. C'est un proche à moi m'a transmis tous les amendes accumulés. J'ai entamé des démarches pour contester 5 amendes par LRAR. Cependant les 3 amendes je ne peux plus contester car c'est déjà dépassé les délais. S'agit bien des 3 avertissements du 17.03.2022 (fps majoré). chaque fps - 100, donc 300 en totalité. Malheureusement on m'a transmis les PV trop tard, et actuellement les 30 jours pour contester au CCSP sont déjà dépassés. Malgré ça j'ai entamé une tentative pour contester ces 3 PV via leur site, et je compte envoyer 3 LRAR pour contester malgré que les délais sont dépassés. Mais je pense pas que ça va aboutir. Comment je dois faire? Est ce qu'il existe un moyen pour être dispensé de tous ces PV qui l'autre personne a fait pour moi? Je dispose tous les documents prouvant que la voiture était en sa possession à la date des PV. Le contrat de location entre particuliers, son permis de

conduire, certificate de cession daté le 30/09/2021. La copie de carte grise barré. Comment je dois faire? Je ne peux pas me permettre de payer pour lui en sachant que je suis au RSA, et j'ai un enfant de bas age à mon charge qu' j'eleve toute seule et à part de ça je paye mes études superieures de ma poche.rnPourriez vous me donner un conseil svp afin de entamer une procedure pour decharger de tous ces PV?rnMerci!

Par **Zénas Nomikos**, le **06/06/2022** à **11:44**

Bonjour,rnrn rnrnvous devez faire un RAR à l'OMP territorialement compétent :rnrn <https://www.antai.gouv.fr/designation-ou-contestation/>